

FRAIS ENGAGÉS PAR LES BÉNÉVOLES en 2025

Date d'arrivée : / /2026 N°d'ordre : 2026-

Nom du bénévole :

Prénom du bénévole :

N° DE CARTE D'ADHESION VALIDE :

Club d'activité :

Pratiqué au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lézignan-Corbières

Attention si vous intervenez dans plusieurs clubs d'activités vous devez faire autant de dossiers que de clubs dans lesquels vous renoncez au remboursement de vos frais.

Adresse personnelle :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

Si utilisation du véhicule personnel :

Marque et type du véhicule :

Immatriculation du véhicule :

Copie de la carte grise à joindre à la demande

PROCÉDURE

1. Tenir une liste récapitulative de vos :

- déplacements en page 2 et 3 (réunions, manifestations, représentations...)
- appels téléphoniques (joindre photocopie de votre facture détaillée en surlignant les appels effectués pour un club MJC)

2. Remplir la note de frais (tableau en page 4).

- Appels téléphoniques : calculer le montant total de vos dépenses
- Frais kilométriques : Reporter vos déplacements dans les tableaux page 2 et 3.
- **Joindre obligatoirement la carte grise du véhicule au nom du bénévole** (ce document permettra à la MJC de calculer le montant de la somme à déclarer aux impôts).

3. Faire constater

- Vos frais par le président et le trésorier de la MJC en remettant **AVANT LE 05/03/2026** à l'accueil de la MJC, **et les justificatifs nécessaires.**

On vous remettra alors l'attestation fiscale correspondante que vous joindrez à votre déclaration

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉPLACEMENTS EFFECTUÉS AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION AVEC VÉHICULE PERSONNEL

[illegible]

Période de SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2025

[illegible]

Autres frais renoncés	Montant (€)
Frais postaux¹	
Téléphone¹	
Autres frais¹	

¹ justificatifs obligatoires (factures, tickets de péage, ticket de caisse, ...). Les montants ne seront pas pris en compte si nous n'avons pas les justificatifs ;

Signature du bénévole :